

IDA ANVOL

Institut pour
Déficients Auditifs



© Element5 Digital

1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- **Certificat médical** d'un médecin spécialiste (de préférence)
- **GEVA-sco** de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- **Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)** : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTL, CRA...

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- **GEVA-sco** de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- **Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)**
- **Bilan / argumentaire** de l'établissement concerné